



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de SOLESMES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société « les Vents de l'Épinette » - siège social : 521 Boulevard du Président Hoover, "Le Polychrome", 59800 LILLE - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs sur les lieux-dits "Canton du Grand Arbre" et "Gouvemez" à SOLESMES, comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2980-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 mètres.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de **SOLESMES du 26 novembre 2018 au 28 décembre 2018 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier (comprenant notamment les études d'impact et de danger, les avis de l'autorité environnementale, du Ministre des Armées, de l'architecte des Bâtiments de France et des opérateurs radars et de VOR émis sur le projet), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de SOLESMES,
- par voie postale en mairie de SOLESMES : Place Jean Jaurès, 59730 SOLESMES – à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur Alain LEBEK, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de **SOLESMES**, au lieu de consultation du dossier, **le 26 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures, le 5 décembre 2018 de 9 heures à 12 heures, le 12 décembre 2018 de 14 heures à 17 heures, le 20 décembre 2018 de 14 heures à 17 heures, et le 28 décembre 2018 de 14 heures à 17 heures.**

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique de ce dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement – Installations éoliennes – Autorisations 2018).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Jarvica ENGUENG, chargée d'études à ECOTERA Développement, au 03 20 38 31 35, ou par voie électronique : je@ecotera-developpement.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de SOLESMES pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Dans le premier cas, l'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L311-1 du Code de l'Énergie sera réputée accordée.